

## Électricité de base // #0620

 32 h  800,00 €

### Public

Tous travailleurs des secteurs public ou privé amenés à réaliser des installations électriques de base.

### Prérequis

Aucun.

### Objectifs

Acquérir les compétences pour réaliser des travaux de montage, de câblage et de raccordement d'appareils électriques dans un bâtiment ou sur chantier. La formation comprend des parties théoriques et des parties pratiques.

L'objectif n'est pas de former des électriciens mais de vous donner des outils pratiques et théoriques pour appréhender l'électricité du bâtiment dans le respect de la législation et de la sécurité.

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 0620 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](#). (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/dda87cef-667c-4e42-8643-4d09209b06e6>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations](#) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

- Qu'est que l'électricité.
- Les lois de base ou les différentes grandeurs électriques + exercices.
- Les différents réseaux électriques belge.
- Les fils et câbles, notions du RGIE.
- Le matériel de protection utilisé dans les TGBT.
- La réalisation des TGBT + exercices.
- Les schémas de principe, unifilaire et de position + exercices.
- Les circuits d'éclairage résidentiel, schéma de principe et montage sur panneaux didactiques.

### Informations pratiques

#### › Droit d'inscription

800,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

#### › Horaires

 Liège - Construform

- › Du 22 janvier 2026 au 12 février 2026
- De 8h30 à 17h00

› **Certificat - Attestation**

Attestation de réussite remise en fin de formation pour les participants qui réussissent avec succès l'évaluation finale.

La formation est reconnue par le CRF et est clôturée par un examen valorisable dans l'évolution de carrière du secteur public.

› **Aides sectorielles à la formation**

Vous venez du secteur de la construction? Pour en savoir si vous pouvez bénéficier d'aides, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

Les ouvriers de la Commission paritaire de la **Construction** (CP 124) bénéficient d'aides très intéressantes pour suivre les formations, en particulier au cours de la période hivernale s'étendant du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars.

Pour tout renseignement contactez nous au 04/229.84.60

Vous venez du secteur public? La formation est reconnue par le CRF et valorisable dans l'évolution de carrière des agents du secteur public.

› **Reconnaissance**

Par le Conseil régional de Formation (CRF)

› **Partenaires**

Constructiv

› **Examens**

La formation est clôturée par une évaluation théorique.